

Les Peul « refusés », les Peul mauritaniens réfugiés au Sénégal

(Département de Matam)

Christian SANTOIR *

« Chaque contrée conserve pour ses habitants l'attrait de la Syrie. Chemama, seule, ne procure aux siens que peine et ennui. »

El Wasit de Ahmed Lamine Ech Chinguiti.

INTRODUCTION

L'état de tension latent entre les populations maures et négro-africaines, tant en Mauritanie qu'au Sénégal, a débouché en 1989 sur un conflit particulièrement violent. Le malaise existait surtout en Mauritanie où depuis quelques années, les populations noires revendiquaient de plus en plus fort une plus large place dans les affaires publiques, tout en s'opposant à une politique d'arabisation jugée trop radicale. Cette crise d'identité s'est faite sur fond de crise économique. La sécheresse et ses conséquences, la guerre contre le Polisario, ont provoqué de profondes mutations socio-économiques qui ont exacerbé les rivalités entre des groupes humains se côtoyant de plus en plus mal.

Les « événements » se traduisirent par des sévices de toutes sortes perpétrés des deux côtés, mais de style différent. Au Sénégal il s'agirait plutôt d'une « émotion » populaire orchestrée par des originaires de la région du fleuve, et mal contrôlée par les forces de l'ordre ; en Mauritanie, au contraire, la responsabilité des autorités dans les violences contre les Noirs apparaît déterminante. Au Sénégal, la population maure, surtout concentrée dans les villes, fut l'objet d'une véritable chasse à l'homme ; les pertes humaines et matérielles furent lourdes (on a parlé de plusieurs centaines de

* Centre ORSTOM, B.P. 1386, Dakar, Sénégal.

morts, et de 20 000 boutiques livrées au pillage). En Mauritanie, la population négro-africaine était au contraire beaucoup plus dispersée, habitant non seulement les villes mais aussi les régions riveraines du fleuve Sénégal. Arrestations, massacres, répondirent aux événements dakarois. Cependant force est de constater que les violences et les exactions à l'encontre des populations noires durent toujours en Mauritanie, un an et demi après les premiers événements, alors que la situation est calme au Sénégal (1).

Dans le département de Matam, nous avons pu constater que la grande majorité des populations expulsées de Mauritanie était constituée de populations peul. La particularité de ces populations essentiellement agro-pastorales et semi-sédentaires nous a amené à nous intéresser à leurs problèmes spécifiques. En essayant de nous départir de la passion qui a caractérisé cette « affaire », nous avons, au moyen d'enquêtes directes (2), cherché à reconstituer le plus objectivement possible leur aventure et à exposer leur situation au Sénégal.

LE GRAND « DÉRANGEMENT » : SÉVICES, FUTES, EXPULSIONS

Le départ

Selon les témoignages recueillis sur le terrain, le départ des Peul mauritaniens s'est fait de plusieurs façons, mais toujours dans le même climat dramatique. L'effet de surprise semble avoir peu joué dans l'ensemble. Seuls, les Peul habitant les zones éloignées des foyers de tension ne purent être avertis à temps. Les expulsions furent organisées par la gendarmerie et l'armée.

Les premières expulsions intervinrent directement après les événements de Dakar en avril 1989. Mais la plupart se firent, au niveau des départements de Kaédi, Mbout et Maghama, un mois à un mois et demi après, le temps d'organiser une vaste opération de raffe à l'échelle de la vallée.

Beaucoup de Peul avaient été alertés par le comportement de plus en plus agressif des Maures avant les événements de Dakar. Des pillards *Harāṭin* et *Bidān* attaquaient les campements, volaient des troupeaux entiers. D'autre part, les gendarmes avaient arrêté des

(1) Où subsiste encore vraisemblablement une importante population maure. Il y a, en effet, un grand décalage entre le chiffre des expulsions et l'estimation de la population maure vivant au Sénégal au moment des événements.

(2) Les informations utilisées dans cet article ont été recueillies entre mars et août 1989, auprès des Peul réfugiés du département de Matam.

Peul qui avaient été battus et leurs troupeaux saisis. Leurs papiers mauritaniens avaient été confisqués. D'autres Peul furent avertis directement par des marabouts qui leur avaient conseillé de ne pas s'éloigner du fleuve.

Aussi quand les Mauritaniens décidèrent d'expulser les Peul (3), beaucoup avaient déjà divisé leurs troupeaux pour diminuer les risques d'une saisie, et fait passer une partie d'entre eux au Sénégal. Certains firent traverser le petit bétail, plus lent, d'autres les bovins qui ont le plus de valeur. Dans la plupart des cas, les Peul mirent à l'abri leur cheptel avant les familles. Mais sauver d'abord le bétail n'était-il pas sauver aussi les hommes et permettre leur survie au Sénégal ?

Certains Peul purent quand même décamper avant la grande rafle. Les gendarmes prirent alors ce qu'il y avait dans les campements. D'autres campements avertis s'étaient concertés pour partir, mais les militaires leur interdirent de bouger. Les Peul furent parfois « bloqués » par les *frig* maures et les *Harāṭin* qui les empêchèrent de s'enfuir en attendant leur expulsion. Certains Peul parmi les plus riches furent rançonnés. Ainsi le commandant de gendarmerie de Kaédi, un *Harāṭin*, autorisa-t-il un *Cutin* à emporter la moitié de son troupeau moyennant le versement de 140 000 ougiyas. Des Peul qui avaient déjà tout fait partir furent molestés.

Les Peul furent appréhendés dans leurs campements par des militaires composés de *Bidān*, de *Harāṭin* et de *Soninke*. Les embarquements s'accompagnèrent de violences et de pillages ; des hommes furent ligotés, frappés et évacués en premier, puis expulsés seuls. Des familles entières furent ainsi éparpillées tout le long de la rive gauche. Les militaires tiraient sur ceux qui tentaient de fuir. Ces derniers s'occupaient de rassembler les troupeaux et les bagages. Les *Harāṭin* ont pris le mil, le bétail, et pillé les maisons. Le petit cheptel était parfois égorgé devant les yeux de leurs propriétaires.

Des marabouts *Bidān* auraient tenté de s'interposer, mais ils ne purent rien obtenir d'autant qu'on avait armé les civils *harāṭin*.

Les troupeaux et les hommes furent souvent rassemblés dans les gendarmeries, comme à Mbout. Là, les Peul furent dessaisis de tous leurs bijoux, papiers, et même de leurs habits. Le pillage des biens a été total, et les gens furent rejetés sur la rive gauche sans aucun bien personnel.

Les témoignages concordent tous et corroborent tout à fait les témoignages recueillis par les médias. Après quelques expulsions immédiates, « à chaud », dans les petits centres urbains, l'expulsion

(3) Pendant le mois de Ramadan, ce qui apparut comme un sacrilège supplémentaire de la part des Mauritaniens.

des Peul a été effectuée, « à froid », méthodiquement et sans ménagement, par l'armée et la gendarmerie, en représailles des événements de Dakar. Une opération d'une telle envergure n'a pu être improvisée en quelques jours quand on connaît les lenteurs habituelles à l'administration locale, le manque permanent de matériel, et la difficulté des liaisons avec Nouakchott, distant de plus de mille kilomètres. Peut-être existait-il un plan déjà prêt qui n'attendait qu'un prétexte pour être exécuté ?

L'accueil des populations sénégalaises

Les Peul sont unanimes à louer l'accueil des populations de la vallée qui ont été les premières à accueillir le flux des expulsés avant que l'assistance des organismes internationaux se mette en place. Certains villages, comme Tilogne, se sont même cotisés pour louer un car et conduire les réfugiés où ils désiraient.

À leur arrivée, la plupart des Peul ne connaissaient personne au Sénégal, même si certains avaient déjà fréquenté la rive sénégalaise lors de leurs transhumances. Aussi la majorité des Peul a-t-elle été installée dans des camps situés à proximité des gros villages en bordure du fleuve ou à la limite du *waalo*.

Le camp où les réfugiés étaient inscrits dépendait de l'endroit où ils avaient traversé le fleuve. Les familles peul étaient également dispersées, soit du fait de leur expulsion, soit à cause de la séparation des troupeaux, accompagnés par les jeunes gens et ayant franchi la frontière à d'autres endroits.

Les Peul ont reçu des villageois l'autorisation d'utiliser les céanes, ou d'en creuser de nouvelles pour abreuver leurs troupeaux. Quelques-uns ont même cultivé en hivernage et en saison sèche, malgré leur arrivée récente. Mais, les récoltes n'ont pas été fameuses dans l'ensemble. Les criquets ont eu raison de la récolte du *jeeri*, quant aux cultures de *waalo*, les champs cédés en *rem-peccen* (4) n'étaient pas des plus fertiles. Par contre les troupeaux des réfugiés ont été acceptés sur les champs de *jeeri* après la récolte, pour le *ñayngal* (vaine pâture).

Les populations de la rive gauche ont accueilli les réfugiés et ont essayé de les aider dans la mesure de leurs moyens. Mais l'installation des Peul à proximité des villages s'est faite surtout sur la base d'échanges réciproques : points d'eau contre fumure des champs des villageois, accès au *waalo* selon les règles traditionnelles. Il est vrai que l'arrivée massive des Peul mauritaniens a créé de nouveaux problèmes aux villages de la rive gauche, du fait du bétail que les

(4) Forme de location peu avantageuse puisqu'elle implique le versement de la moitié de la récolte au propriétaire du champ.

Peul ont réussi à récupérer, et qui est plus important que celui des *Haalpulaar*. Les abords des points d'eau, en saison sèche, des champs en hivernage, furent littéralement investis par les animaux des réfugiés.

Qui sont les Peul expulsés?

Les Peul constituent la grande majorité des réfugiés dans cette partie de la vallée. Beaucoup de villages et de campements peul de la rive droite sont vides, alors que la plupart des villages *haalpulaar* et *soninke* restaient en août 1990, partiellement, voire totalement, habités.

Il est difficile de chiffrer la part des Peul dans les effectifs réfugiés, d'autant que tous ne se font pas recenser. Les réfugiés dans le département de Matam étaient estimés autour de 27 000, en juillet 1990. Mais tous les Peul mauritaniens n'ont pas fui au Sénégal; certains désirent rester sur la rive droite, malgré tout, c'est-à-dire malgré une situation très précaire. Selon nos propres estimations, effectuées dans les campements de réfugiés, les Peul constituent 80 % des réfugiés du département de Matam, soit 21 400 personnes environ, le reste étant constitué par des *Toorobbe* (caste noble des *Haalpulaar*), des *Sebbe*, des gens des castes artisanales. Cette estimation représenterait 57 % des Peul de la région du Gorgol située en face du département de Matam (fig. 1).

Les Peul expulsés présents dans le département de Matam sont originaires des départements de Maghama (Siliwol, Bourlé, Tasot...) et Mbout (Bidiamou, Dieybaba...), secondairement de Kaédi.

TABLEAU I
Fréquence des groupes peul expulsés par type et département d'origine

Origine :	KAÉDI	MAGHAMA	MBOUT	SÉLIBABI	MONGUEL	Total	%
Peul <i>waalo</i> *	11	14	4	3	10	41	71
Peul <i>jeeri</i>	0	7	0	1	5	13	22
Peul <i>Fulaabe</i>	0	3	0	0	1	4	7
Total des groupes %	11	24	4	4	16	58	100
	19	41	7	7	26	100	

* La répartition des Peul mauritaniens en Peul *waalo* et *jeeri* est une classification pratique mais trop schématique. Rappelons qu'elle correspondait autrefois au degré de pastoralisme : les Peul *jeeri* étaient plus pasteurs que les Peul *waalo*. Entre 1972 et 1990, cette distinction s'est fortement atténuée. Des Peul *waalo* sont devenus de gros éleveurs, alors que des Peul *jeeri* ayant perdu leurs troupeaux ont dû se consacrer à la culture.

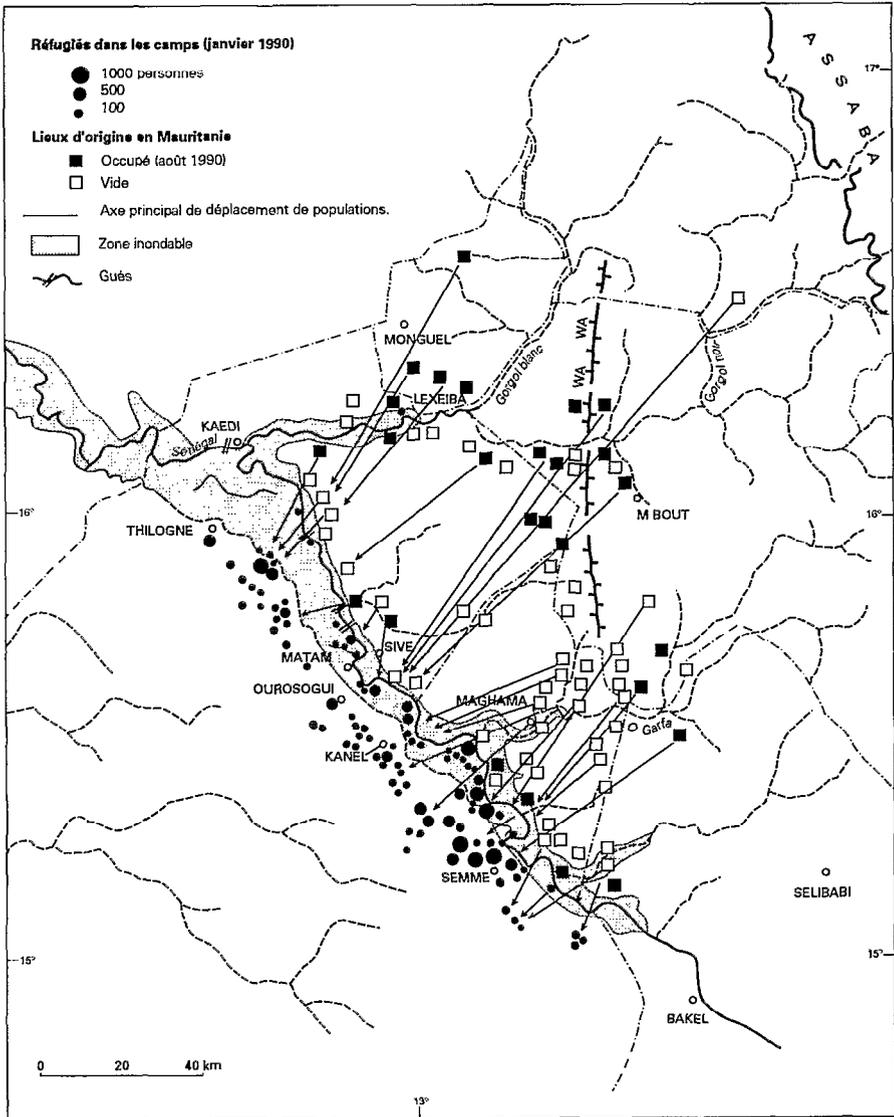


FIG. 1. — Les Peul mauritaniens réfugiés au Sénégal.

Cette répartition correspond à peu près à celle issue des recensements de 1968-73 : 69,5 % de Peul *waalo*, 27,5 % de Peul *jeeri*, 3 % de *Fulaabe*, avec une forte population peul à Maghama et Mbout. Toutefois les Peul *jeeri* sont en proportion plus faible chez les expulsés, les Peul *waalo* et les *Fulaabe* apparaissant un peu plus nombreux. Chez les Peul *jeeri*, les *Sannaraabe* (*Galoyaafe*, *Dika-*

naabe, *Ontorfe*) sont les plus nombreux ; chez les Peul *waalo*, on rencontre surtout des *Kaawelnaabe*, des *Cutinkoofe*, des *Jaawbe*, des *Yirlaabe*, fractions dont la présence est très ancienne sur la rive droite.

Les renseignements réguliers ramenés par les Peul traversant la frontière permettent d'avoir une idée de l'importance de la ponction exercée sur la rive droite par les expulsions. Selon nos enquêtes, 66 % des lieux habités par les Peul des départements frontaliers de Kaédi, Maghama et Sélibabi auraient été vidés, contre 50 % (seulement !) de ceux des départements de Mbout et de Monguel. Les difficultés de l'évacuation (pistes difficiles, campements éparpillés, l'éloignement des grands centres) expliquent sans doute, en partie, cette légère différence. Les campements peul situés de part et d'autre de l'oued Garfa ont été particulièrement touchés. Il est vrai qu'il s'agissait là d'une zone de concentration de campements regroupant aussi bien des *Sannaraabe*, que des *Cutinkoofe*, *Kaawelnaabe* et *Ferlankoofe*.

Les campements et villages évacués appartiennent à tous les groupes Peul mauritaniens, sans exception.

TABLEAU II

Répartition des campements peul mauritaniens par grand groupe peul, selon l'état d'occupation en juillet 1990

	Vide	Occupé	Total
Peul <i>waalo</i>	43	22	65
Peul <i>jeeri</i>	11	6	17
Peul <i>Fulaabe</i>	5	1	6
Total	59	29	88

Les campements et villages des Peul *waalo* et *Fulaabe* apparaissent avoir été dans l'ensemble plus touchés par les expulsions. Il s'agit là des groupes peul les plus cultivateurs. Parmi les réfugiés enquêtés, environ 20 % cultivaient les terres de décrue du Sénégal et du Gorgol, c'est-à-dire une proportion double de celle relevé en 1973 par A. LERICOLLAIS. Rappelons que les Peul *waalo* cultivaient également les berges des oueds dépendant des Gorgol et de l'oued Garfa.

Pourquoi les Peul ?

Contrairement aux autres « négro-africains », les Peul ont été, un moment, favorisés par le pouvoir. L'ancien président Ould Haydallah leur était plutôt favorable et leur avait donné des postes au gouvernement. Les « problèmes » ont commencé après son départ.

Force est de constater qu'en 1989, les Peul expulsés forment dans la haute vallée les plus gros contingents d'expulsés. Ce qui n'empêche pas que certains groupes aient pu échapper à l'expulsion, comme ces trois *leñol* Wodaabe de Mbout qui étaient les électeurs patentés du député *Bidān* local.

La raison de cette expulsion sélective n'est pas très claire. Y aurait-il eu complot contre les Peul et pourquoi? En dehors des raisons politiques et de leur appartenance à la communauté *haalpulaar*, la pression exercée particulièrement sur les Peul peut s'expliquer par une question d'opportunité.

Les Peul mauritaniens sont, comme dans beaucoup d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, des populations mouvantes oscillant selon la saison entre plusieurs lieux, voire plusieurs pays : le Mali, le Sénégal et la Mauritanie. Il est donc plus facile de contester leur appartenance nationale; le Peul apatride, éternel « juif errant », est la victime toute désignée pour l'autel du nationalisme. Ce comportement n'est malheureusement pas particulier à la Mauritanie (5).

D'autre part, les Peul possèdent des biens « meubles » de valeur (les troupeaux), plus intéressants à saisir que les biens des sédentaires qui n'ont que leurs terrains de culture et quelques objets personnels, généralement de peu de valeur (exceptés les chevaux, les charrettes, les bijoux).

Pour les Peul, la cause est entendue : « *Les Maures ont attaqué les Peul pour leur bétail! Ce sont aussi des éleveurs.* » déclarent-ils sans ambages. S'ils ont été expulsés les premiers, c'est parce qu'ils avaient plus de bétail, richesse convoitée par les Maures qui avaient bradé leurs troupeaux pendant la sécheresse.

Les Peul ne sont pas regroupés, comme les villageois. Dispersés sur un vaste territoire, à cause de leurs troupeaux, ils offraient moins de résistance. Les campements composés de quelques familles étaient plus faciles à attaquer que les gros villages de *Haalpulaar* ou de *Soninke*.

Les Peul auraient ainsi, selon leurs propres dires, été « victimes » de leurs troupeaux, objets de convoitise des Maures, et principal facteur de faiblesse de leur organisation sociopolitique et spatiale. Cela est, en effet, tout à fait vraisemblable. On pourrait aussi ajouter qu'ils étaient moins bien représentés dans l'administration locale (contrairement aux *Soninke*, par exemple).

Ce sont donc bien des éleveurs qui ont été expulsés; des éleveurs détenant la majeure partie du cheptel bovin de la rive droite. Parmi les réfugiés vivant à l'écart des villages, nous avons rencontré, en

(5) Cf. le problème des *Tuareg* au Mali et au Niger, revenu récemment sur le devant de la scène.

plus des Peul, des artisans (*maabube*), des *Tooroobe*. Mais tous avaient possédé un cheptel important (6).

La saisie des troupeaux par les autorités mauritaniennes a été imparfaite, à cause de la dispersion des troupeaux, et de l'action continue des commandos peul sur la rive droite. En outre, de nombreux témoignages parlent d'abattages de troupeaux par les forces de l'«ordre» mauritaniennes, ce qui contredit la volonté d'accaparement des troupeaux. En expulsant les Peul, ce ne sont pas seulement des animaux qui ont été récupérés, mais aussi des terrains de parcours. Ces dernières années, les pâturages de la rive droite avaient perdu de leur capacité et ne pouvaient donc supporter que des troupeaux moins nombreux. L'expulsion des Peul a constitué une décompression importante de la charge pastorale autour des points d'eau et sur les pâturages.

Cependant, si tous les Peul sont éleveurs, la majorité des Peul expulsés appartient à des groupes qui pratiquaient une culture importante, non seulement en hivernage mais aussi en saison sèche. Leur expulsion aurait donc visé aussi à libérer les terres de décrue dans les vallées du Sénégal et du Gorgol, ainsi que de leurs affluents.

LA SURVIE AU SÉNÉGAL

L'adaptation à une rive nouvelle

Selon les réfugiés, les pâturages sont de meilleure qualité au Sénégal. Les maladies (*lacce* pour les bovins, *mbaleri* pour les petits ruminants) ont été nombreuses lors de la saison sèche 1989-90. La mortalité a été forte malgré les vaccinations. Ces maladies seraient inconnues en République islamique mauritanienne (RIM). Cependant, elles ne sévissent pas partout de la même manière, les Peul de Lotoke, Tiekinguel, Lével, déclarent n'avoir que peu de bêtes malades, contrairement à ceux de Marsa, Ogo, Bélel Naydé Mbayla. En hivernage, les bovins étaient en bonne santé. Ces maladies seraient en fait des maladies de carence dues au mauvais état des pâturages aux abords des villages et sur le *jeejegol* (zone de transition entre *waalo* et *jeeri*). En outre, les pluies tombées en février ont gâté les herbages.

Aussi, les galle possédant le plus de bétail ont-ils divisé leurs troupeaux : à Galloyabe, à Andi Yari, en juin, le petit cheptel restait

(6) Selon notre informateur, un infirmier vétérinaire mauritanien réfugié qui vaccinait leurs troupeaux.

près des villages, alors que les jeunes étaient partis avec les bovins dans le *sangré* (parcours sur cuirasse latéritique) à plus de trente kilomètres du fleuve. Mais dans le *sangré* il n'y a pas d'eau, et les troupeaux doivent revenir tous les deux jours s'abreuver aux céanes des villages du *jeejegol*. Avec les maladies, l'eau a été le principal problème des éleveurs réfugiés.

Mais la situation est très contrastée et dépend des conditions locales. Ainsi à Bélel Naydé Mbayla, les troupeaux des Peul *Jaawbe* et *Cutinkoobe* ne se déplaçaient pas. Il y avait encore assez de *ñoomre* (graminées sèches), et suffisamment d'eau dans les céanes. À Lotoke, les *Jeggesnaabe* estimaient les pâturages satisfaisants.

Les troupeaux séjournant dans le Ferlo (Denntiadi, Loumbol Samba Abdoul) ont connu aussi une forte mortalité. Les troupeaux des Peul réfugiés ont des problèmes d'adaptation à la nature des pâturages sénégalais, tant au niveau de la qualité différente des parcours, que de leur reconnaissance. Les bergers connaissaient mal les nouveaux parcours.

Les hommes essaient également de s'adapter avec plus ou moins de difficultés. Malgré la rareté des pâturages et leur encombrement, il n'y a pas eu de problèmes de voisinage avec les autres Peul. La solidarité a joué comme en 1972, en 1985.

En dehors des problèmes de pâturages et d'eau, le ravitaillement est une préoccupation importante. Les Peul réfugiés ont dû vendre une partie de leurs troupeaux pour payer le gas-oil des forages, acheter du *rakkal* (aliments pour bétail), ainsi que de la nourriture. Pendant la saison sèche, les distributions de vivres, le « touchement » s'est fait plus rare : d'hebdomadaire au début, il est devenu mensuel. Il devait même être supprimé au bout d'un an, mais il sera rétabli au début de l'hivernage 1990.

Selon les Peul les aliments distribués (7) ne sont pas suffisants et ils doivent vendre des bêtes pour acheter des vivres. Les Peul réfugiés ont leur propres *teefanke* (commerçants en bétail) qui les ont suivis. Le commerce du bétail est, en effet, basé sur la confiance entre vendeur et acheteur, ne serait-ce que pour connaître la provenance des bêtes vendues. Ils ne vont pas jusqu'à Dakar, et fréquentent les gros villages et les petits centres : Boki Diavé, Ourosogui, Kanel.

Les familles Peul sont divisées entre les camps situés au bord du goudron, pour faciliter le ravitaillement, et les campements du *jeeri*. Dans les camps séjournent les enfants et les vieux, alors que les jeunes gens sont dans le *jeeri* ou le *waalo* avec le bétail.

(7) Ration mensuelle par personne : 12 kg de mil *mboderi*, 1 litre d'huile, 4 poissons secs, 1 poignée de sel.

La plupart ont essayé de cultiver dans le *jeeri* et dans le *waalo*. Mais à proximité des gros villages comme Kanel, Hamadi Ounaré, il a souvent été difficile de trouver des champs, les terroirs étant déjà très chargés et contigus à ceux des autres villages. Les essais de culture ont été dans l'ensemble assez décevants.

À Diandioli, les Peul avaient un projet de jardin, mais il a avorté du fait du manque d'eau ; le puits du village aurait dû être recreusé. En outre, les femmes peul n'ont pas l'habitude de ce genre de culture. Souvent, la confection d'un jardin est surtout destinée à montrer sa bonne volonté aux étrangers de passage, susceptibles d'apporter du « touchement ».

L'entraide entre éleveurs plus ou moins riches existe mais elle est limitée. Les Peul les plus démunis reçoivent du lait de voisins mieux pourvus, mais le prêt d'animaux ne se pratique qu'entre parents très proches.

Pour d'autres, les travaux extra-agricoles permettent de tenir. Les jeunes sont partis chercher du travail comme bergers, maçons, ou puisatiers, parfois jusqu'à Bakel ; les femmes puisent l'eau, pilent le mil, dans les villages, tous travaux effectués autrefois par les femmes *harāṭin*. Mais, jusqu'ici, les Peul réfugiés ne désirent pas aller tenter leur chance à Dakar.

L'adaptation des Peul réfugiés dépend en grande partie de leur richesse. En fait, il y a trois types de réfugiés : ceux qui ont été expulsés, entièrement spoliés ; ceux qui ont été avertis à temps et qui ont pu s'organiser pour sauver leurs troupeaux ; enfin ceux qui étaient déjà partis avant les événements avec bétail et bagages. Selon l'importance du bétail sauvé, les réfugiés jouent sur les cultures, les petits métiers, la solidarité lignagère, l'aide internationale.

Le Sénégal vu par les réfugiés

Les Peul mauritaniens découvrent peu à peu le Sénégal. Y vivre n'est pas comme y passer une saison sèche. Malgré une forte similitude du genre de vie de part et d'autre de la frontière, et une communauté de langue, les réfugiés font l'expérience des différences.

Les pâturages sénégalais sont meilleurs qu'en RIM, surtout depuis 1985, mais souvent, il n'y a pas d'eau pour les exploiter convenablement. Lors de la saison sèche 1989-90, il y avait encore des pâturages exploitables dans le *sangre*, vers la vallée du Loumbol, mais ils étaient inaccessibles faute de points d'eau assez proches.

Les maladies du bétail inquiètent beaucoup les réfugiés. Ils ne peuvent expliquer ces maladies qui ont tué beaucoup d'animaux,

des bovins aussi bien que les petits ruminants. Ils invoquent le manque d'espace (c'est-à-dire une charge pastorale trop forte) et le peu de variétés des pâturages (c'est-à-dire l'uniformité des parcours et leur pauvreté en espèces appréciées), la qualité du sol. Mais la situation sanitaire des troupeaux rapatriés varie considérablement d'un lieu à l'autre et semble meilleure dans le sud du département qui a conservé des pâturages plus riches.

Quelques mois après leur arrivée, le Service de l'Élevage a essayé de vacciner tous les troupeaux réfugiés. Cette action a sans doute permis de limiter la mortalité, bien que beaucoup d'animaux n'aient pu être visités. Les Peul mauritaniens n'étaient pas habitués à amener leurs troupeaux aux centres de vaccination. En RIM, chaque campement avait son infirmier vétérinaire, ou au moins, un éleveur sachant vacciner. Les vaccinations étaient ainsi plus pratiquées, mais moins bien contrôlées; il est par conséquent difficile de juger de l'efficacité réelle du système.

Autre habitude difficile à prendre : payer l'eau des forages. En effet, il n'y a pas ou peu d'équipement d'hydraulique pastoral en RIM, l'abreuvement se faisant aux puits, ou aux *oglots* (céanes). Il convient cependant de noter que l'accès de certains puits contrôlés par les Maures était payants. Mais aux forages, les modalités de paiement sont différentes et plus contraignantes.

Les rapports entre éleveurs et paysans semblent également avoir été différents. Au Sénégal, pays de cultivateurs sédentaires, toute divagation du cheptel est sévèrement réprimée et le troupeau pris en flagrant délit dans un champ cultivé doit payer une lourde amende pour sortir de fourrière. Les *Soninke* sont particulièrement sévères en la matière. En RIM, il était entendu que la responsabilité des paysans était entière la nuit; le jour, c'était celle des éleveurs. Mais, en fait, l'administration tranchait toujours en faveur de l'éleveur qui était rarement pénalisé.

Les autres différences concernent les conditions de vie générales. Les femmes estiment leur vie plus facile au Sénégal : proximité de gros villages munis de marchés bien approvisionnés, et souvent, de points d'eau faciles (bornes-fontaines, forages), proximité de la route, des moyens de transports, des dispensaires.

Par contre, les réfugiés sont plus critiques concernant les centres sociaux et les écoles. Si, pour les premiers, on peut émettre quelque doute sur la densité de l'équipement sanitaire des populations en RIM, il semblerait, qu'effectivement, les Peul aient été plus scolarisés en RIM (du moins en arabe); généralement les gens se cotisaient pour payer un élève d'une medersa qui venait enseigner dans les campements. Le gouvernement pouvait, par la suite, les aider. Seuls les bergers transhumaient avec les troupeaux, les enfants restant dans les villages. Il s'agit là d'un système adapté à la vie pastorale.

inconnu au Sénégal où l'école est toujours dans un village important.

La récupération des troupeaux restés sur la rive droite

Beaucoup d'échos ont été accordés dans la presse française aux commandos peul razziant la rive droite : les *ruggiyankooŋe*. Un certain « Arigoni » faisait même figure de vengeur. En fait, il s'est vite avéré que ce personnage et sa troupe travaillaient surtout pour eux ; plus coureur de brousse que Robin des Bois, ce chef de bande a été arrêté par la police sénégalaise.

Néanmoins, il a fait des émules qui n'exercent leur talent que sur la rive mauritanienne. Malgré le danger (les Maures tirent sur toutes personnes venant du Sénégal), beaucoup de jeunes gens se sont trouvés une âme de guerrier ou plus exactement, ont retrouvé l'âme de leurs ancêtres. Le *ruggo* (8), c'est-à-dire le raid lancé contre les troupeaux des villageois ou d'autres groupes peul, était, sinon une spécialité peul, du moins une pratique très prisée chez eux. Certains groupes s'étaient forgés une certaine renommée en la matière ; au début du siècle, les *Jengelŋe* du Djolof razziaient (de préférence la nuit, d'où leur nom) les troupeaux du Fouta. Il s'agissait là d'une activité noble, nullement entachée de banditisme, mais ressortant plutôt de la nécessaire circulation des biens entre groupes inégalement pourvus. C'était également une sorte d'épreuve, une occasion pour les jeunes de prouver leur virilité en affrontant le danger, dans un espace d'aventure qu'était encore le Ferlo à cette époque, entre Fuuta et Jolof.

Forts de ce passé glorieux, les Peul ont entrepris d'aller récupérer les troupeaux saisis par les Maures ou bloqués sur la rive mauritanienne. Il s'agit généralement de groupes de jeunes gens célibataires, forts de plusieurs dizaines d'individus, pouvant aller jusqu'à une centaine, armés de machettes et de fusils de chasse. Ces groupes sont composés de Peul mauritaniens et sénégalais. Ils passent le fleuve à gué, la nuit. Leur incursion en territoire mauritanien peut durer plusieurs jours, le temps de regrouper le bétail et de déjouer les patrouilles. Le retour se fait également la nuit. Les Maures attendent souvent les Peul quand ils repassent le fleuve avec leurs prises, à un moment où ils sont le plus vulnérables. Beaucoup de jeunes ont été tués, ou ne reviennent pas ; les Maures (militaires, mais aussi civils) sont armés de fusils de guerre (MAS 36, AK 47).

Ce sont surtout les Peul mauritaniens installés dans le *waalo* ou en bordure qui se livrent à ces expéditions dangereuses. Celles-ci ne

(8) Cf. M. L. NGAÏDE : Le vent de la razzia. IFAN, Dakar.

s'enfoncent pas trop à l'intérieur (une vingtaine de kilomètres au maximum).

Mandatés, au début, pour récupérer les troupeaux, les commandos peul ne sont pas tous désintéressés. Beaucoup de propriétaires réfugiés ont retrouvé leurs vaches en vente sur les marchés villageois. Après avoir ramené sur la rive gauche une grande part des troupeaux peul, ils commencent à travailler à leur propre compte. Ils vendent au Sénégal les bovins saisis en Mauritanie sans se soucier de leur appartenance réelle (pas toujours facile à établir, il est vrai).

Leurs services s'élargissent. Certains se chargent même, moyennant de fortes sommes, de récupérer, en plus des troupeaux, des femmes et des enfants restés bloqués sur la rive droite. On cite le cas d'un certain Hamadi B. qui a payé 500 000 Frs CFA à des *ruggiyankooŋe* pour récupérer sa famille, plus les troupeaux. Seule la famille a pu être ramenée.

Malgré une dérive mercantile, inévitable, les *ruggiyankooŋe* ont à leur actif d'avoir contribué à diminuer les effets du drame vécu par les Peul, en leur permettant de reconstituer une partie de leurs troupeaux. Beaucoup de réfugiés peuvent ainsi vivre au Sénégal de façon indépendante, sans être entièrement dépendants de l'aide extérieure, toujours insuffisante et toujours précaire.

Beaucoup de troupeaux ont été ramenés ainsi de Mauritanie. Il s'agit principalement de bovins. Après un an d'activité, le cheptel de la rive droite s'est fortement raréfié si l'on en croit les rumeurs et l'importance des troupeaux des Peul réfugiés. Mais à chaque passage de *ruggiyankooŋe*, les Maures tirent sur les villages sénégalais riverains du fleuve. Ces incursions permanentes (suspendues toutefois pendant la période des hautes eaux) laissent craindre des représailles toujours possibles de la part des Maures. Leurs réactions violentes sont également à la mesure de ce « déménagement » organisé, cette fois, par les Peul. À Sélibabi, en avril 1990, le gouverneur a armé deux bandes de *Harātin* dirigées contre les Peul du Sénégal, mais aussi du Mali. Des incidents graves ont eu lieu à cette époque, à la frontière mauritano-malienne.

L'impact des expulsions sur la rive sénégalaise

Le département de Matam a vu sa population peul augmenter de 50 % environ. Chaque village du *waalo* ou du *jeejegol* comporte au moins quelques cases de réfugiés, quand ce n'est pas un camp. Nous avons vu, plus haut, que cet afflux de personnes posait aux villageois sénégalais des problèmes au niveau des cultures, mais encore plus, au niveau de la protection des champs en hivernage. En début d'hivernage 1990, on observait des concentrations exceptionnelles de troupeaux réfugiés autour de Fadiar, Doundé, Yérimalé, Sémmé

(la présence de pâturages verts, uniquement dans cette zone, expliquait cette affluence). À Sintiou Fadiar, on dénombrait 1 500 têtes de bovins dans un rayon de 1000 m autour du village (soit : 480 bovins/km² !). Les troupeaux mauritaniens stationnaient à 100 m des villages, pratiquement sur les champs.

En effet, en plus des personnes, la rive gauche a également été envahie par de nombreux troupeaux de bovins et de petits ruminants. Il est très difficile d'estimer ces derniers sans enquête spéciale, car ils ne sont pas vaccinés. Par contre, les bovins des Peul réfugiés ont été vaccinés dès leur entrée sur la rive gauche. Bien que beaucoup aient échappé à la vaccination ou aient été déclarés avec les troupeaux des Peul sénégalais, le Service de l'Élevage avance le chiffre de 30 000 bovins pour le département de Matam, soit plus du quart du cheptel départemental (et aussi 1,4 bovin par Peul réfugié ; alors que la moyenne pour les Peul du département de Matam n'est que de : 0,9 bovin par personne en 1990).

En avril 90, l'avancée des Peul mauritaniens dans le Ferlo atteignait une ligne approximative : Loumbol Samba Abdoul-Ranérou-Houdalaye-Nayki-Diaguili (fig. 2).

Bien qu'à leur arrivée, on ait signalé quelques foyers de charbon symptomatique chez les bovins mauritaniens, la maladie ne s'est pas répandue. La fièvre de la vallée du Rift qui a sévi en 1988 en RIM n'a pas, non plus, fait son apparition. Reste le problème des dromadaires amenés par les expulsés ; mais le Service de l'Élevage tolère ces animaux car leur nombre est faible, sans commune mesure avec les troupeaux qui envahirent la rive gauche lors des grandes sécheresses.

L'arrivée massive de Peul sur la rive gauche a donc provoqué une forte demande en terre, de *jeeri* comme de *waalo*, et un accroissement sensible de la charge des pâturages proches de la vallée mais aussi, dans une moindre mesure, dans le Ferlo.

LE FUTUR INCERTAIN

Une population encore sous le choc

Un an après les expulsions, les sévices contre les Peul continuent sur la rive mauritanienne. Des villages entiers sont abandonnés puis brûlés par les *Harāṭin* pour faire disparaître toute trace d'installation. Chaque semaine, arrivent de nouveaux réfugiés, surtout des personnes isolées, originaires du département de Sélibabi (notamment depuis l'assassinat du frère du gouverneur...). À Matam, plusieurs dizaines de réfugiés nouveaux sont inscrits chaque mois.

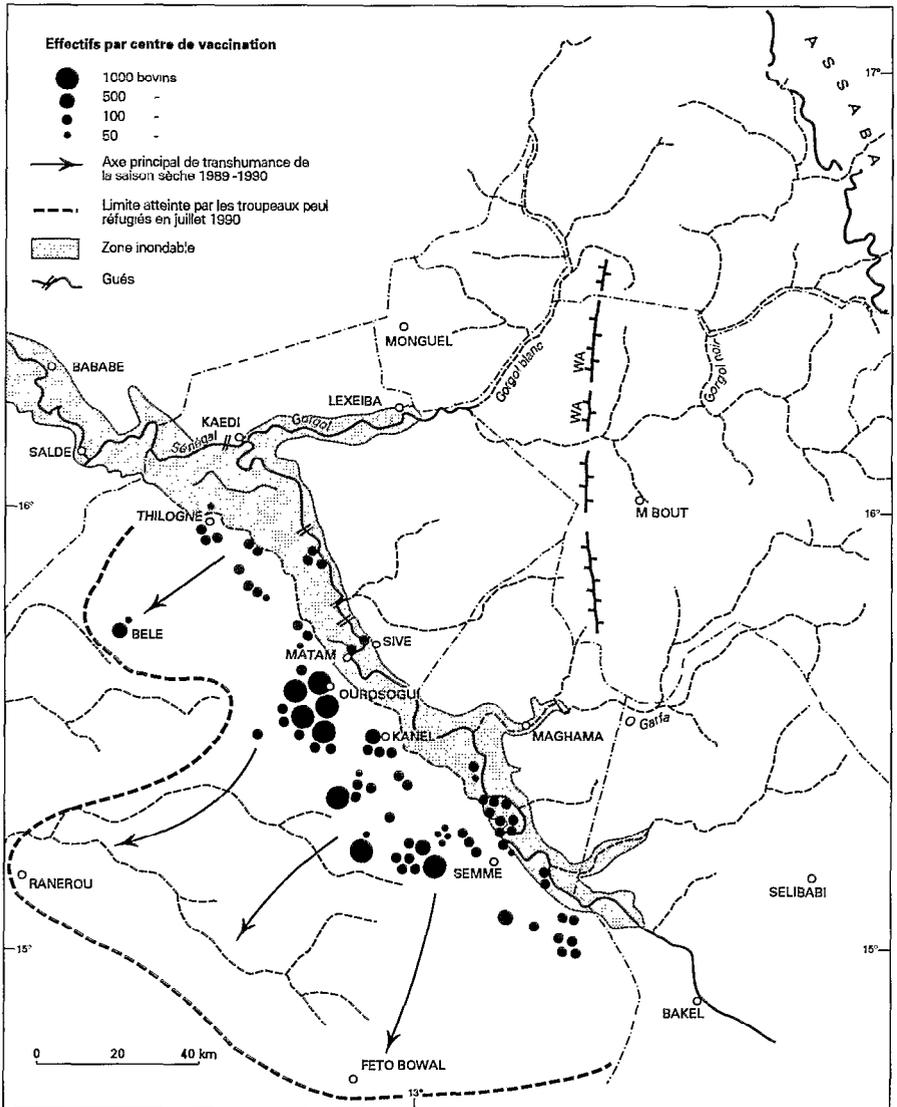


FIG. 2. — Le troupeau bovin des Peul réfugiés.
Source : Service de l'élevage de Matam, 1989.

Des villages situés non loin du fleuve ont été évacués avec l'aide des *ruggiyankeobe*, comme Gourel Mamadou, Gourel Pé et Lislam (département de Sélibabi).

Les exactions continuent en effet, sur la rive droite. Les Peul qui restent encore en Mauritanie font l'objet de brimades permanentes.

Ils sont « bloqués » dans leurs villages et attaqués assez souvent. Lors de la dernière fête de la korité (fin avril), à Gourel Mamodou, des militaires sont venus demander des bœufs ; les bergers ayant refusé ils furent menacés de mort, et les bœufs abattus. Le père d'un des bergers demanda alors l'aide des *ruggiyankooŋe* sénégalais. 96 jeunes traversèrent le fleuve pour aller chercher les gens du village. Certains ne voulaient pas partir. Le groupe a été accroché par l'armée, la nuit, mais le gros des Peul a pu passer ; toutefois, deux mois après, certains manquaient encore à l'appel (perdus ? tués ?).

Selon ceux qui reviennent, la situation empire sur la rive droite. Malgré tout, les Peul s'accrochent, bien que les autorités sèment la terreur ; les viols, les tortures (dûment constatées au Sénégal et dénoncés par Amnesty International) se multiplient. Au déménagement organisé, semble succéder une politique de terreur délibérée (du moins dans le département de Sélibabi) visant à faire fuir les populations peul qui persistent à rester en Mauritanie.

Autant qu'on puisse le savoir, des *kolaade* laissés en RIM ont été mis en culture par les Maures (*harātin* Lamtuuā, Twabir, Lamhaysar, Idāthfagha, Ida Idagsimol, Idi Haji, sur les *kolaade* du bas-Gorgol : Fori, Réo Doundou, Ngolo, Diokoudi, Siwondou) ; parfois on ignore leur sort.

Les Peul réfugiés sont encore « choqués » depuis leur départ de RIM. Des familles sont toujours séparées ; des femmes et des enfants vivent sur la rive droite sans leurs maris ou leurs pères, et ils sont trop éloignés du fleuve pour être évacués par les *ruggiyankooŋe*.

Quel avenir au Sénégal ?

La plupart des Peul réfugiés, surtout ceux des camps, vivent mal au Sénégal et regrettent leur ancien pays. Ils sont encore dans une position d'attente et hésitent à prendre des décisions.

L'intégration semble difficile, si ce n'est pour certains Peul ayant tout perdu. Les autres, à cause du bétail, préfèrent s'installer dans des campements séparés, à quelque distance des gros villages pour éviter les champs, mais pas trop loin. Ils désirent se fixer à la limite du *jeejgol*, en dehors de la zone des cultures de *jeeri* des villageois.

Ils veulent surtout avoir des points d'eaux à eux, pour les hommes et plus encore pour les animaux. Le contrôle d'un point d'eau est pour les réfugiés un signe d'indépendance, en même temps qu'un signe d'attachement à un lieu. En Mauritanie, c'est la propriété du point d'eau qui détermine la propriété des pâturages environnants.

La plupart des Peul rencontrés, qui sont des Peul *waalo*, tiennent à cultiver. Là également, ils dépendent des prêts, des locations que

veulent bien leur accorder les villageois. L'accès à la terre n'est pas facile pour les réfugiés, dans une région où la densité humaine est très forte. Les Peul réfugiés n'ont pas retrouvé les terres laissées sur la rive gauche par leurs pères ou leurs grands-pères, au début du siècle. Ils voudraient avoir leurs propres terrains. Mais pour l'instant, les réfugiés ne sont pas encore organisés et n'ont pas de représentants, si ce n'est des chefs de camps. La dispersion des familles, des lignages, entre les nombreux camps ne favorise guère la constitution d'unité d'habitat viable. Dans ces conditions, la concertation entre les autorités locales et les réfugiés, et entre les réfugiés eux-mêmes, est difficile.

Les installations des réfugiés sont encore temporaires, pour la plupart. En début d'hivernage, de nombreux réfugiés éparpillés dans le *jeeri* avec leurs troupeaux se sont repliés sur les camps situés près des villages (Ogo, Dayba, Kanel...) en bordure de la route goudronnée, faute d'avoir trouvé un endroit à leur convenance. Mais certains camps prennent des allures de vrais villages.

Ainsi, à Hamadi Ounaré, de l'autre côté de la route goudronnée, les réfugiés (580 personnes) sont bien décidés à rester dans leur village baptisé : Sintiou Malé. Mais, bien que ce « village » compte des Peul (*Fulaafie*, *Wururbe*, *Jugganaafie* et *Kangalnaafie*), le gros de la population est composé de *Tooroβbe*, *Subalbe* (pêcheurs) et *Maccube* (anciens serviteurs) originaires de Maghama. Ces derniers groupes exerçaient en Mauritanie de petits métiers qu'ils espèrent bien retrouver à Hamadi Ounaré gros village de 4 500 habitants.

De toutes façons, le retour en RIM apparaît plus que problématique. Les Peul qui ont subi des violences, ou qui ont perdu des parents, du bétail, ne désirent pas rentrer tant qu'un *Bidān* gouverne le pays, ce qui risque de durer longtemps. Ceux qui, malgré tout, ont réussi à sauver les « meubles » (en l'occurrence un bien meuble par excellence : le bétail) déclarent vouloir rentrer dès que la situation politique le permettra. Mais il faudra peut-être plusieurs générations avant que le sang versé des deux côtés soit oublié.

Les Peul réfugiés n'ont aucun lien avec leurs frères sénégalais. Ils les connaissent peu et déclarent avoir peu de points communs avec eux, car « ils n'ont pas beaucoup de bétail ». Bien que des Peul interviewés aient des pères ou des grands-pères nés au Sénégal, ils ne sont pas installés dans les campements de leurs familles sénégalaises d'origine. Les Peul réfugiés sont dispersés dans des campements éloignés des villages d'origine de leurs fractions. Les liens de parenté n'ont donc pas été réactivés, apparemment.

Avec les villageois sénégalais, les rapports se sont établis sur une base de stricte réciprocité. Ils leur ont permis l'accès aux céanes en échange de la fumure des champs de *jeeri*. Service que les Peul réfugiés peuvent largement assurer grâce à leur important cheptel.

Enfin, les réfugiés ne sont pas encore intégrés dans les structures d'encadrement communautaires : communautés rurales, comités de forage.

Venant d'un autre pays où régnaient d'autres « coutumes » et une autre civilisation, les réfugiés peul vivaient, un an après leur arrivée, dans un isolement relatif.

Le surnom que leur ont donné les villageois : « *mauya* », du nom de l'actuel président de la RIM (Mauya Sidi Ahmed ould Taya), consacre en quelque sorte leur marginalité. Ce surnom est considéré comme péjoratif par les réfugiés. Ainsi, les bâches bleues données par le HCR (Haut-Commissariat aux Réfugiés) et recouvrant systématiquement les cases des « Mauya », des « gens de Ould Taya », continuent-elles de signaler aux passants, simple voyageur ou chargé de mission, la présence de ces Peul déplacés. Signe de ralliement ou signe de détresse, elles symbolisent leur qualité d'assistés, l'incertitude de leur statut et la précarité de leur avenir.

« Rapatriés » ou « réfugiés » ?

Parmi les Peul rencontrés, on compte très peu de Peul se déclarant « rapatriés », c'est-à-dire vivant depuis moins d'une génération sur la rive droite ; encore ces rapatriés étaient-ils depuis dix ou vingt ans en RIM. C'est que la plupart sont revenus d'eux-mêmes, sans attendre que la situation se dégrade. Ainsi ces Peul *Jaawh Jolol* qui étaient depuis vingt-sept ans en RIM, à Bovel où ils cultivaient le *waalo* et des parcelles dans un périmètre irrigué villageois ; ou ces *Kaawelnaabe* originaires de Nabaji Civol, vivant depuis dix ans seulement en RIM, à Mbomé Kavel (département de Sélibabi).

Sans que notre échantillon prétende être représentatif, la grande majorité (plus de 90 %) des Peul réfugiés rencontrés déclaraient être nés en RIM ; près de la moitié avaient leurs pères nés en RIM, et environ un bon tiers avaient des pères nés au Sénégal.

Notons que beaucoup de Peul réfugiés ont été classés comme « rapatriés », après avoir déclaré être sénégalais de peur d'être refoulés aussitôt vers la rive droite par les autorités sénégalaises... Ainsi, ils ne touchent que la moitié des vivres allouées aux réfugiés, sans savoir comment obtenir une carte de réfugié.

Il est bien certain que tous ces Peul se rappellent de leurs origines sénégalaises vieilles de 40, 50 ou 80 ans. Mais ils n'avaient conservé aucun lien avec leurs « parents » qu'ils ne fréquentaient plus depuis une ou plusieurs générations.

Jouant sur une interprétation restrictive du terme, le gouvernement mauritanien a qualifié tous les Peul de rapatriés alors que ceux-ci étaient présents sur la rive droite bien avant l'Indépendance. Selon

les autorités mauritaniennes, la nationalité serait acquise après au moins vingt années de présence sur le territoire national. Que dire des *Bidān* expulsés du Sénégal qui vivaient depuis plusieurs générations au Sénégal, tout en entretenant des relations intenses avec leur pays d'origine où se trouvaient familles, maisons, cheptel ? Sont-ils des rapatriés ou des expulsés ? Notons que les communiqués mauritaniens officiels, ou officieux, parlent toujours de la « communauté mauritanienne » au Sénégal, des « ressortissants mauritaniens », des « Mauritaniens ». Bref, pour le gouvernement de la RIM, les Maures au Sénégal seraient bien des étrangers, et par conséquent des rapatriés, en Mauritanie. Il est vrai que les Maures étaient mal intégrés à la société noire au milieu de laquelle ils vivaient (SANTOIR, 1975), et se comportaient comme des immigrés.

Un conflit en quête de mobile

L'avenir, le règlement du conflit, passe d'abord par la recherche de ses causes réelles, qui malheureusement restent confuses. Plusieurs hypothèses sont possibles. Nous ne citerons ici que celles qui sont le plus souvent avancées.

En dehors du « principe de la réciprocité » (doit-il s'appliquer aux émeutes ?), les raisons de l'expulsion des Peul restent difficilement compréhensibles. Le problème de l'expulsion des *Haalpulaar* a souvent été posé en terme de compétition foncière et serait le résultat direct de la réforme domaniale mauritanienne de juin 1983. On ne peut, en effet, ignorer ce genre de motivation. Il est vrai que la majorité des Peul expulsés cultivaient le *waalo* tant dans les cuvettes du fleuve que dans les oueds. Mais, leurs propriétés foncières sur le fleuve étaient somme toute restreintes ; ils cultivaient surtout les champs d'oued. C'est le cas des Peul des départements de Sélibabi et de Ould Yenjë qui continuent de se réfugier au Mali ; ils seraient plus de 10 000 dans le cercle de Kayes. Les Peul expulsés sont aussi et surtout de gros éleveurs de bovins. Depuis la sécheresse de 1972, il existait une compétition pour les pâturages entre les élevages maures (camelins, ovins et caprins) et peul (bovins). Il conviendrait donc de ne pas exagérer le poids des enjeux fonciers, et de considérer une approche moins spécifique du problème.

Y a-t-il eu action concertée de la part de la Mauritanie pour accaparer les terres du *waalo* (du fleuve et des oueds), les événements de 1989 n'étant que le prétexte attendu ? Voulait-on récupérer les terrains de parcours et les puits ? Il y a sans doute un peu de tout cela dans les motivations du gouvernement mauritanien et peut-être, aussi, beaucoup d'opportunisme.

Certains médias occidentaux, frappés par les apparences, c'est-

à-dire par l'opposition Noirs/Blancs, ont parlé du « racisme » des *Bidān* vis-à-vis des Noirs (peut-être pas sans arrière-pensée d'ailleurs...). Il faut se garder des raccourcis hâtifs. Cela n'est en fait qu'un faux problème. Le racisme n'est pas vécu de la même façon en Europe et sur les bords du fleuve Sénégal, où des groupes humains de langue, de couleur, de culture différentes cohabitent, collaborent, échangent des femmes, depuis des siècles.

Les populations noires ont, certes, été un réservoir d'esclaves pour les Maures qui avaient besoin de main-d'œuvre pour ramasser la gomme, garder les troupeaux, cultiver les champs, exécuter les nombreux travaux domestiques ou faire la guerre. L'esclavage a été officiellement aboli plusieurs fois en Mauritanie, la dernière fois en 1981. Les exactions actuellement commises dans le département de Sélibiabi, destinées à semer la terreur pour l'exemple, rappellent la façon dont on « matait » autrefois les révoltes d'esclaves.

On pourrait aussi mentionner le « bilalisme » (9) des *Bidān* envers les Noirs. Cette attitude conduit, sous couvert de religion, à la sujétion des Noirs, en tant que musulmans « subordonnés ».

Cependant l'hypothèse du conflit Noirs-Blancs ne tient pas à l'épreuve des faits. Les événements ont montré que les Noirs *harāṭin*, qui vivaient habituellement en bonne intelligence avec les Peul, se sont rangés délibérément aux côtés de leurs anciens maîtres. Pourtant les *Harāṭin* montraient encore il y a peu de temps des velléités affirmées d'indépendance et de rupture des liens d'allégeance avec leurs anciens « oppresseurs ». Pourquoi ce revirement qui a beaucoup étonné les Peul ?

Les *Harāṭin* ont été les bénéficiaires des grandes rafles et ont pu s'approprier les biens des Peul expulsés ainsi qu'une partie du bétail ; les bovins ont été accaparés par les *Bidān* qui ont d'ailleurs emprisonné plusieurs *Harāṭin* pour excès de zèle. Les *Bidān* ont vraisemblablement utilisé l'appât du butin, pour faire marcher ces « vieux serviteurs ». Méthode éprouvée qui a eu, comme autrefois, pour résultat de mobiliser un groupe généralement pauvre et qui a tout à attendre du gouvernement. La distribution de terres peut être également une motivation encore plus forte. Lors de la dernière saison sèche, dans le Gorgol, les *Harāṭin* ont, en effet, cultivé les *Kolaade* habituellement exploités par les Peul.

Le revirement des *Harāṭin* fait peut-être partie d'une stratégie des Maures destinée à régler le « problème noir » en leur opposant « leurs » Noirs, qui étaient traditionnellement leurs alliés et leurs soldats, dans les guerres contre les *Haalpulaar*.

(9) Bilal était un esclave noir du prophète Mahomet ; pour l'islam, Bilal est le symbole de la place des Africains noirs dans l'islam.

Le conflit n'a pas seulement mis en évidence la séparation des Noirs de culture maure des Noirs de culture négro-africaine, il a également révélé des scissions au sein de ce dernier groupe. Les Peul n'ont pas apprécié le comportement des *Soninke* qu'ils jugent trop neutres, ou trop passifs, quand ce n'est pas d'avoir participé à la répression sous l'uniforme mauritanien. De là, à parler de collaboration... De vieilles histoires pourraient bien remonter à la surface, dans le Gidimaxa (10) d'où est d'ailleurs parti le déchaînement de violence.

Enfin, chez les *Haalpulaar* et les Peul, les Maures se sont servis d'informateurs qui ont agi par simple intérêt personnel; on peut augurer que ces collaborations inévitables (et bien connues), ne contribueront pas à l'union d'une population déjà fortement travaillée par des tendances politiques différentes.

Si le conflit sénégal-mauritanien n'est ni foncier, ni ethnique, ne concernerait-il alors que la frontière? La frontière, sujet éminemment délicat en Afrique, n'est pas une cause à négliger.

Le problème de la frontière

« *Je ne rentre en Mauritanie que si la frontière est repoussée de 60 km au nord!* » telle est la réflexion souvent entendue lors de notre enquête. Elle fait référence à un passé lointain datant de plusieurs siècles, quand les royaumes noirs (*Tekrur, Fuuta, Waalo*) tenaient encore fermement de vastes territoires de la rive droite (11). Une fois de plus, on invoque le caractère aberrant des frontières héritées de la colonisation, ce qui est banal et tout à fait relatif.

Il convient de rappeler que les frontières sont partout artificielles (12), et que les frontières africaines héritées de la colonisation, malgré leur tracé parfois excessif (tracés rectilignes épousant lignes méridiennes ou latitudes) ne sont ni pires, ni meilleures que celles fixées en Europe, au cours des siècles, par conflits sanglants et traités successifs.

Limite approximative entre des populations, et plus encore, limite pratique, une frontière ne vaut que par la reconnaissance des peuples qu'elle sépare. Aucune frontière n'est incontestable. C'est d'abord une limite politique; l'observation montre que sa justifica-

(10) Cf. les incidents survenus entre Peul et *Soninke*, à Borondyi en 1928.

(11) Extension confirmée par la présence de toponymes wolof, sereer ou pulaar dans des zones habitées exclusivement par des Maures.

(12) Cf. l'exemple récent de l'Europe de l'Est : Roumanie, Yougoslavie, Arménie; que dire des frontières françaises, encore rectifiées en 1945?

tion par des critères ethniques, historiques, économiques (même si ces derniers devraient être déterminants), reste secondaire dans la réalité. Les frontières ne séparent jamais les peuples ; au contraire, il existe partout et toujours des populations dites « frontalières » qui vivent sur, et parfois par, cette limite.

Repères incontestables, faciles à défendre, les cours d'eau servent souvent de frontières : on retrouve ce fait aussi bien dans la Gaule ancienne (toponyme : « aigurande »), que dans l'Afrique forestière (Cameroun, Côte-d'Ivoire...), où les cours d'eau, aussi petits soient-ils, servent de limites aux groupes humains. En Afrique de l'Ouest, la situation diffère ; en savane, les frontières étaient des *no man's lands* ; le pays étranger ne commençait qu'avec le premier village étranger. Les cours d'eau, lieux répulsifs en forêt (13), attirent les populations en zone sahélienne, pour la pêche, mais aussi pour les possibilités de cultures (berges, cuvettes inondables), les pâturages et l'abreuvement des troupeaux. Les deux rives étaient généralement habitées par un seul peuple ou ensemble de peuples constituant une même unité politique (ex : le Tekrur, le Fuuta), tirant sa richesse des ressources du fleuve.

Si les textes relatifs au tracé de la frontière mauritano-sénégalaise sont imprécis, ils fixent néanmoins la « zone » frontalière sur le fleuve. Vouloir repousser la frontière à plusieurs dizaines de kilomètres au nord du fleuve ne tiendrait nullement compte de la situation politique qui prévaut sur la rive droite depuis plusieurs siècles. Les grands royaumes noirs englobant les deux rives du fleuve font partie d'un passé révolu qu'il serait vain de vouloir ressusciter (pourquoi ? et comment ?).

Prendre le décret imprécis de 1933 au pied de la lettre, autrement dit, considérer le tracé de la rive droite comme la vraie frontière, n'est pas plus réaliste. Cette attitude donne raison aux Mauritaniens qui considèrent cette question comme un faux problème. En outre, les Peul et les Nègro-Africains de la rive droite revendiquent leur nationalité mauritanienne et n'acceptent pas d'être considérés automatiquement comme des Sénégalais. La raison conseille que le fleuve soit considéré comme un espace international appartenant en commun (ou par moitié) aux deux pays, comme cela a d'ailleurs été reconnu par l'Organisation des États Riverains du fleuve Sénégal (OERS) il y a 27 ans. La limite la plus stable est la ligne médiane du lit mineur, qui devrait par conséquent être considérée comme la frontière.

(13) En plus de leur caractère insalubre, les cours d'eau sont réputés être le domaine des morts.

La Mauritanie entre Nord et Sud

Le conflit est complexe et ne saurait avoir une cause unique. Il est fort probable que plusieurs facteurs ont joué simultanément. Sur fond de crise économique et de mutation de la société, il a servi d'exutoire à toutes les tensions latentes existant entre les groupes humains constituant la Mauritanie et le Sénégal (BECKER et LERICOLLAIS, 1989).

Le problème de fond semble être plutôt un problème de politique interne. La Mauritanie, construction coloniale trop hâtive, recherche son identité entre ses racines maghrébine et soudanaise, entre deux civilisations trop proches pour s'annihiler (14), encore trop éloignées pour ne pas s'affronter. La Mauritanie n'arrive pas à intégrer une partie de sa population ayant une culture non maure, bien que faisant partie intégrante de l'histoire du pays. Problème d'autant plus surprenant dans une société en partie métisse, où des *Bidān* de grande tente sont noirs, ayant une mère ou une grand-mère wolof ou bambara (15).

Quoi qu'il en soit, si la situation actuelle s'éternise, il existe dans la région du fleuve un danger de «soudanisation» du conflit, c'est-à-dire de guerre civile entre des communautés différentes (16) luttant les unes contre les autres, avec l'aide de leurs alliés extérieurs respectifs. Dans le cas du fleuve on connaît déjà la composition des camps...

La place des Noirs dans les instances gouvernementales mauritaniennes est un des aspects de ce défaut d'intégration. La colonisation a rendu le pouvoir aux *Bidān* sur la rive droite, alors que dans le même temps elle permettait, tacitement, l'installation des *Haalpu-laar*, groupe sinon nouveau, du moins plus important qu'avant, et plus prolifique que les Maures. Les Noirs ne purent acquérir de pouvoir qu'au niveau strictement local.

Le gouvernement mauritanien actuel n'est pas seul responsable de la situation actuelle. La dérive vers le Nord a commencé dès le

- (14) Les Maures ne sont pas des Marocains ou des Libyens, justement par la place plus importante accordée, dans une certaine mesure, aux Noirs dans leur société.
- (15) Au Mali et au Niger, le problème est le même, bien que la situation soit inverse ; les populations noires dominantes et gouvernant le pays ont autant de mal à intégrer les *Tuareg* blancs, que la Mauritanie blanche à intégrer les populations noires *haalpu-laar* ou wolof.
- (16) Cependant il faudrait se garder de comparer la situation du fleuve Sénégal avec celle du Soudan. Dans la vallée, les populations noires sont très anciennement islamisées et leurs cultures ont subi de nombreuses influences arabes.

lendemain de l'Indépendance. Tous les gouvernements successifs ont cherché à se rapprocher des pays arabes (Maghreb, Libye, Arabie Saoudite, Irak). C'est une aspiration légitime pour les populations de culture arabe, mais qui ignore superbement une grande partie de la population noire qui entend préserver son identité.

CONCLUSION

Les réfugiés de Matam sont pour la plupart des Peul installés depuis plusieurs générations en RIM. Ils sont originaires principalement des trois départements frontaliers de Kaédi, Maghama, et secondairement Sélihabi. Tous les groupes peul de la rive droite, sans exception, sont représentés avec toutefois une très forte proportion de Peul *waalo*. Leur expulsion a été organisée « à froid » par les autorités mauritaniennes, de façon méthodique.

Les rapports entre Peul et Maures se sont dégradés rapidement depuis quelques années seulement, et vraisemblablement pour des raisons politiques qui ne concernent pas seulement les Peul mais tous les *Haalpulaar* dans leur ensemble.

Les Peul ont pu sauver, soit immédiatement au moment des expulsions, soit après, une grande partie de leurs troupeaux (surtout bovins) qui leur ont permis de survivre jusqu'à maintenant. Mais les problèmes d'adaptation existent et concernent les hommes comme leur cheptel.

S'il n'y avait pas eu les morts, les brutalités et les vols, la situation serait comparable pour eux à une sécheresse grave. Les Peul sont peut-être de tous les réfugiés ceux qui ont pu le mieux tirer leur épingle du « jeu ». Une fois de plus leurs troupeaux les ont sauvés. Leur mobilité, leur faculté d'adaptation, la frugalité habituelle de leur vie, leur ont permis de subir cette épreuve beaucoup mieux que les autres réfugiés qui n'ont plus rien. Mais cela n'efface pas les préjudices subis (décès, disparitions, perte des terrains de culture).

La plupart des Peul que nous avons rencontrés sont nés en RIM, et y habitaient depuis deux ou trois générations. Il est intéressant de noter que les réfugiés n'ont pas renoué « automatiquement » avec leurs familles sénégalaises. L'éloignement pendant 50 ans ou plus a suffi à distendre les liens familiaux de façon durable. Seule compte la cohabitation (*koddigal*) qui, il est vrai, n'a pas conduit (ou rarement) à un rapprochement avec les Maures.

Les Peul réfugiés au Sénégal sont donc relativement isolés. Cela contredit fortement l'attitude des autorités mauritaniennes qui considèrent les Peul comme des immigrants récents que l'on peut

rapatrier sans plus de procès (17). Les Peul expulsés étaient bien d'authentiques Mauritaniens dans leur très grande majorité. Un an après leur expulsion, ils se sentent toujours mauritaniens et veulent revenir au pays. Malgré leur fulanité, certains Peul sont très proches de la culture maure, culture d'essence nomade.

Pour l'instant, leurs projets ne sont pas encore définis dans la mesure où ils attendent une évolution de la situation en RIM. Mais nul ne sait combien durera le « temps du mépris ». Contrairement aux *Haalpulaar* qui se fixent dans les villages, l'intégration des Peul n'est pas sûre. Ils ne demandent qu'à constituer des unités indépendantes au Sénégal, en attendant un éventuel retour. Mais quelque chose a été cassé entre les populations maures (*Bidān* et *harāṭin*) et les Peul. Plus encore, les souffrances endurées ont profondément blessé leur fierté. C'est ainsi que les *ruggiyankooŋe* font figure de héros. Les risques politiques ou de représailles militaires que leurs actions font peser sur le Sénégal passent au second plan.

Comme le remarque justement HERVOUËT (1973), les limites du monde blanc ne parviennent aux confins de la zone soudanienne qu'en Mauritanie seulement, contrairement à ce qui se passe plus à l'est (Mali, Niger, Tchad). Sur cette ligne de contact, deux conceptions s'opposent : d'un côté, celle d'une civilisation nomade et guerrière (les Maures) où seul compte le droit de conquête, autrement dit la loi du plus fort ; de l'autre, celle d'une civilisation de sédentaires et de cultivateurs favorisant le droit du premier occupant, ou du premier exploitant. Conceptions qui s'opposeront toujours tant que des gouvernements considéreront légitime la conquête d'un autre pays par la force (il s'agit là d'une actualité brûlante).

J.-F. BAYART (1989) estimait que le conflit sénégal-mauritanien n'était ni ethnique, ni inter-étatique, mais plutôt « tectonique ». Il ne serait qu'une manifestation de la « reprise de la poussée du Maghreb vers le Sud », suspendue momentanément par l'intermède colonial. Nous serions tenté de penser la même chose. L'Afrique, après les secousses (telluriques ?) de la colonisation, a tendance, par un phénomène d'homéostasie (18) à retrouver ses anciens équilibres. Le comportement actuel des Maures ressemble beaucoup à celui de leurs ancêtres, au temps des almamy. Mais il n'y a pas là répétition de l'histoire, car les sociétés, les enjeux économiques ont sensiblement évolué entretemps ; les méthodes et les moyens sont différents, et malheureusement, plus efficaces.

(17) À l'exemple de la Libye, du Nigeria, qui se débarrassèrent ainsi, en quelques jours, de leur main-d'œuvre immigrée.

(18) Pour rester dans le langage de la dynamique des plaques qui convient tout à fait à ce vieux bouclier qu'est le continent africain.

En 1967, dans une conférence prononcée au Caire, le Président L. S. Senghor demandait instamment aux Arabes de « *regarder vers le Sud comme nous regardons vers le Nord, pour que l'équilibre de l'humanisme du xx^e siècle plane sur le destin de l'Afrique* ». Force est de constater que cet appel n'a pas été entendu. Les gouvernants de la Mauritanie ont, depuis 30 ans, le regard obstinément braqué vers le Nord (ou plus exactement le Nord-Est), et refusent à certains de leurs citoyens noirs le droit d'exister en tant que tels. L'heure de l'humanisme n'a pas encore sonné dans la vallée du fleuve Sénégal. Hélas !

BIBLIOGRAPHIE

- BAYART (J.-F.), 1989. — Un conflit tectonique. *La Croix*, 6 sept. 89.
- BECKER (C.) et LERICOLLAIS (A.), 1989. — Le problème frontalier dans le conflit sénégal-mauritanien. *Politique Africaine* n° 35, 149-157.
- NGAÏDE (M. L.), 1981. — *Le vent de la razzia. Deux récits épiques des Peul du Jolof*. IFAN, Dakar, 161 p.
- SANTOIR (Ch.), 1973. — *La région du lac Rkiz. Approche géographique*. ORSTOM, Dakar, 153 p., cartes annexes.
- SANTOIR (Ch.), 1975. — L'émigration maure. Une vocation commerciale affirmée. *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, vol. XII, n° 2 : 137-159.